

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

Le vingt neuf Mars deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES

ETAIT ABSENT : M. Philippe FAUCON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire précise que l'obtention tardive de certains éléments concernant le dossier d'aménagement de l'avenue centrale, a nécessité l'organisation d'une réunion spécifique afin que les élus puissent statuer sereinement quant à l'évolution de ce projet.

Monsieur le Maire assisté des membres de la commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine », commente les propositions d'aménagement (murets, palissades de plantes grimpantes, mobilier d'éclairage public, pavages, places ...) examinées lors des diverses réunions de travail avec les représentants de la maîtrise d'œuvre (Monsieur Montil Architecte Paysagiste, Monsieur Michaud du Cabinet Nicolet).

Il répond aux diverses questions posées au fur et à mesure de la présentation qui est faite, tronçon par tronçon.

- la gestion des eaux de pluies utilisée pour les arbres.
- matériaux de pays utilisés en priorité
- respect de la Loi sur L'eau
- largeur de la voie
- éclairage privilégié pour les piétons

Après une heure d'échanges quant au projet, Monsieur le Maire en aborde le financement.

Il rappelle le montant de l'enveloppe estimative de 1 286 000 € HT annoncée en novembre 2008.

Ce montant estimatif corrigé pour tenir compte des diverses orientations ou décisions prises, est ainsi porté à 1 327 901 € HT ce qui représente une variation de +3.26%.

Il s'agit notamment, des points suivants :

- intégration de l'avenue Auguste Gaud
- démolition partielle de l'immeuble Chasseray
- mise en conformité du projet aux exigences de la loi sur l'eau
- démontage des arbres en régie.

Le coût total pour la commune, déduction faite des travaux de réfection du réseau d'assainissement pris en charge par la Communauté de communes du Cœur du Poitou et des aides de l'Etat (DGE) et du Conseil Général (soit 443 931 € au total) représente 1 019 000 € dont 50 000 € correspondant à la réfection du réseau d'eau, pourront être affectés au budget annexe de l'eau.

Ainsi le projet à financer sur le budget principal de la commune est de 969 000 € dont 90 000 € pourraient être autofinancés pour la partie « honoraires » Monsieur le Maire présente l'implication financière sur la dette communale, d'un emprunt de 879 000 € sur 20 ans et les diverses subventions notifiées ou en cours.

Puis Monsieur le Maire demande aux élus qui n'ont pas participé aux travaux de la commission d'indiquer s'ils disposent de tous les éléments nécessaires et indispensables pour prendre une décision. Monsieur le Maire indique que le projet ainsi présenté, pourra être précisé sur certains points particuliers mais après adoption, l'esprit du projet sera conservé.

Monsieur Loïc RANCHERE témoigne de ses inquiétudes quant à l'implication financière du projet, soulignant par ailleurs l'état de l'Eglise Notre Dame dont le coût de la réfection doit d'ores et déjà être pris en compte. Il considère que la collectivité doit pouvoir assumer ses autres obligations et reste prudent à ce niveau là.

Monsieur le Maire commente à nouveau la situation financière actuelle et les simulations intégrant ces diverses obligations et indique que l'endettement sera malgré tout maîtrisé et supportable pour la collectivité.

Madame Valérie Inglin membre de la commission, souscrit au projet mais renouvelle ses regrets quant au remplacement des arbres de Javarzay.

Après divers échanges, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer quant à

- **la validation du projet d'aménagement de l'avenue ainsi présenté** : 15 pour 1 contre (Monsieur Loïc RANCHERE pour les motifs évoqués ci-dessus)

- **la validation de l'enveloppe budgétaire et le plan de financement évoqués ci-dessus**: 15 voix pour, 1 contre (Monsieur Loïc RANCHERE pour les motifs évoqués ci-dessus)

Puis sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 15 voix pour

Décide de prévoir 3 lots : Lot 1 : VRD

Lot 2 : Réseaux souples et éclairage public

Lot 3 : Espaces verts

Décide de recourir à une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée

Monsieur Arthur Jones s'exprime quant au choix des critères qui doivent être réalistes, cohérents et appréciables par les membres de la commission de demande que le critère prix soit plus important car les 2 autres sont plus difficiles à évaluer et vérifier. Monsieur Guillaume Gendraux tient cependant à ce que le critère environnemental ne soit pas négligé.

La discussion s'engage et après en avoir longuement parlé, **le Conseil Municipal par 11 voix pour retient les critères suivants** :

Prix : 60 % - Valeur technique : 25% (Adéquation entre les moyens mobilisés par l'entreprise et le chantier 10% Mesures de qualité et de suivi du chantier 15%) et **la Valeur environnementale : 15 %** (Gestion des déchets – Bruit - Origine de l'eau sur le chantier - Mesures pour la limitation d'émission de CO2 sur le chantier - Nb de kilomètres prévisionnels de déplacement pour ce chantier)

Le Conseil Municipal prend note du calendrier prévisionnel de la consultation et du chantier. Il précise que les riverains seront conviés le 13 avril 2010, à une réunion qui leur sera consacré pour une présentation de l'opération et la prise en considérant des certains impératifs notamment pour les commerçants pour lesquels la collectivité mettra tout en œuvre pour éviter ou minimiser au mieux, tout préjudice commercial.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

indique que le CCAS souhaite engager une concertation avec les CCAS du canton pour mener à bien des projets communs.

Guillaume GENDRAUX adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

annonce une prochaine réunion de la commission

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

annonce la prochaine réunion de la commission

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

indique que l'association ELA envisage une halte à Chef-Boutonne dans le cadre de la randonnée organisée le week end de l'Ascension.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

fait le point des chantiers en cours

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 55 :

- lecture du témoignage de Madame La Préfète suite au décès de Monsieur Pierre Blanchard
- Evolution du dossier ZDE de la CdC

Ainsi délibéré, en mairie en Chef-Boutonne, le 29 Mars 2010

Le Maire,
Fabrice MICHELET